

Charte de l'élève inscrit au Conservatoire

Ce document s'adresse aux parents et à l'élève qui suit une scolarité au Conservatoire de Verrières-le-Buisson.

Il a pour but :

- d'informer sur le fonctionnement administratif et pédagogique du Conservatoire
- de donner quelques conseils pour que le cursus se déroule favorablement pour tous
- d'engager chacun dans un respect mutuel des études et du projet pédagogique

L'équipe pédagogique du Conservatoire de Verrières travaille en concertation, pour adapter au mieux les conditions d'apprentissage des élèves autour d'un projet commun, et dans le respect des textes officiels du ministère de la Culture (Schéma National d'Orientation Pédagogique).

La scolarité

L'une des missions du Conservatoire est de dispenser un enseignement artistique complet. Le conservatoire de Verrières participe à la formation des élèves - débutants ou non - pour lesquels **la pratique artistique est intimement liée à un regard ouvert sur le monde.**

Les cursus du conservatoire visent à offrir à chacun un panel de rencontres individuelles et collectives **dont l'objectif est un enrichissement global.** Ils donneront la possibilité à ces élèves de construire leur identité à travers leurs choix artistiques.

Quelques points importants pour un bon déroulement des études :

- ✓ Etre présent et ponctuel à chaque cours **et signaler impérativement toute absence par téléphone ou par mail**
- ✓ Travailler son instrument entre chaque cours pour progresser
- ✓ Participer activement à la vie du Conservatoire (moments musicaux, concerts, spectacles) et aux répétitions que cela implique
- ✓ Suivre l'ensemble des cours proposés dans le cursus d'études (Pratique collective, Formation musicale et cours individuel instrumental)
- ✓ **La vie au sein du conservatoire implique un comportement respectueux dans l'enceinte de l'établissement et à l'égard d'autrui (professeurs, camarades...)**

Le rôle de chacun

Un investissement de la part de chacun – direction, enseignants, enfants, parents – est indispensable afin de mener à bien un parcours artistique enrichissant.

- **La direction de l'établissement :**
 - ✓ organise les études en concertation avec les enseignants
 - ✓ définit et permet la réalisation des projets
 - ✓ favorise la réflexion et l'innovation pédagogique
 - ✓ renseigne et conseille les familles
 - ✓ assure aux parents un bilan de l'évaluation des élèves

- **Les enseignants :**
 - ✓ guident l'enfant dans son apprentissage
 - ✓ transmettent leurs savoirs et partagent leurs connaissances
 - ✓ poursuivent la concertation avec les autres enseignants
 - ✓ permettent à l'élève de participer à des projets de création ou d'interprétation dans les disciplines artistiques
 - ✓ évaluent la progression de l'enfant
 - ✓ informent la direction et les parents de difficultés éventuelles, voire sollicitent un rendez-vous avec la famille et la directrice si nécessaire

- **L'élève participe activement à sa formation**
 - ✓ en étant concentré et actif pendant les cours et les répétitions
 - ✓ en respectant les consignes des professeurs
 - ✓ en participant à tous les projets proposés par les enseignants
 - ✓ en étant régulier dans sa pratique individuelle à la maison
 - ✓ en assistant régulièrement à des spectacles

- **Les parents :**
 - ✓ encouragent les enfants dans leur pratique artistique et les incitent à la régularité
 - ✓ garantissent l'assiduité et la ponctualité de l'enfant au conservatoire ou dans tout autre lieu de manifestation ponctuelle
 - ✓ préviennent l'administration en cas d'absence par téléphone ou par mail
 - ✓ peuvent prendre un RDV avec les enseignants ou la direction pour un conseil ou des précisions quant au déroulement des études